

RCS : BELFORT
Code greffe : 9001

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BELFORT atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 D 00295
Numéro SIREN : 793 674 490
Nom ou dénomination : A.N.C FINANCE

Ce dépôt a été enregistré le 03/03/2022 sous le numéro de dépôt 716

ANC FINANCE

*Société Civile au capital de 327 741 €
Siège social : Espace Industriel
25250 RANG
793 674 490 RCS BESANCON*

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

**Sur la transformation de la Société Civile « ANC FINANCE »
en Société par Actions Simplifiée**



ANC FINANCE

Société Civile au capital de 327 741 €

Siège social : Espace Industriel

25250 RANG

793 674 490 RCS BESANCON

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Sur la transformation de la Société Civile « ANC FINANCE » en Société par Actions Simplifiée

I \ RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

A l'assemblée générale de la société « ANC FINANCE »,

En exécution de la mission de commissaire à la transformation qui nous a été confiée en application des dispositions de l'article L.224-3 du Code du Commerce, sur décision des associés, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons effectué nos travaux selon les diligences estimées nécessaires au regard de la doctrine de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicable à cette mission. Cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers stipulés et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport.

La valeur des biens composant l'actif social appelle de notre part les observations suivantes :

Nos travaux ont été effectués sur la base des comptes annuels clos le 31 mars 2021, sur la situation non-arrêtée au 31 décembre 2021 ainsi que sur des éléments portés par ailleurs à notre connaissance.

Le capital social s'établit à 327 741 € au 31 mars 2021.

La réserve légale a été dotée à hauteur de 10 % du capital social, soit 32 774 €.

Les autres réserves sont dotées à hauteur de 550 984 €.

Compte tenu du résultat net au 31 mars 2021 de – 35 069 €, le montant des capitaux propres au 31 mars 2021 s'établit à 876 430 €.

Nous n'avons pas relevé au 31 décembre 2021 d'éléments susceptibles d'impacter la situation évoquée ci-avant.

Sur la base de nos travaux et de nos constats sur les comptes clos le 31 mars 2021 et sur la situation non arrêtée au 31 décembre 2021, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

II \ RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION

A l'assemblée générale de la société « ANC FINANCE »,

En exécution de la mission qui nous a été confiée sur décision des associés et en application de l'article L. 223-43 du Code du Commerce, nous avons établi le présent rapport sur la situation de votre société.

Nous avons effectué nos travaux selon les diligences estimées nécessaires au regard de la doctrine de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicable à cette mission. Cette doctrine requière la mise en œuvre de diligences destinées à analyser la situation de la société afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation.

La synthèse de notre analyse sur la situation de la société est la suivante :

Nos travaux ont été effectués sur la base des comptes annuels clos le 31 mars 2021 et sur la situation non arrêtée au 31 décembre 2021, ainsi que sur des éléments portés par ailleurs à notre connaissance.

1 - Situation commerciale

Les produits réalisés au 31 mars 2021 par la Société Civile « ANC FINANCE » sont nuls contre 444 723 € l'exercice précédent.

L'excédent brut d'exploitation, qui constitue la ressource fondamentale de trésorerie issue de l'exploitation, est négatif et s'élève à 5 576 € au 31 mars 2021.

Le résultat d'exploitation s'établit à – 5 576 €.

Compte tenu d'un résultat financier nul, d'un résultat exceptionnel de – 34 871 €, et d'un impôt sur les sociétés de - 5 378 €, le résultat se traduit par un déficit de 35 069 € contre un bénéfice net de 336 472 € l'exercice précédent.

2 - Situation financière

Les ressources durables permettent de couvrir les investissements. Le fonds de roulement s'établit à 663 667 € au 31 mars 2021.

Le fonds de roulement permet de financer le besoin de trésorerie nécessaire à l'activité : il s'agit du besoin en fonds de roulement. Le besoin en fonds de roulement est la mesure des ressources financières qu'une entreprise doit mettre en œuvre pour couvrir le besoin financier résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses et recettes d'exploitation nécessaires à la production) et aux encaissements (commercialisation des biens et services) liés à son activité.

Son importance dépend de la longueur du cycle d'exploitation, de la valeur ajoutée intégrée à chaque stade de ce cycle, de l'importance et de la durée de stockage des matières premières/conditionnements, des encours de production et des produits finis, et des délais de paiement accordés par les fournisseurs ou consentis aux clients.

Au 31 mars 2021, nous constatons un besoin en fonds de roulement de 317 599 €.

Compte tenu d'un fonds de roulement positif et supérieur au besoin en fonds de roulement, la société dispose d'une trésorerie qui s'établit au 31 mars 2021 à + 346 068 €.

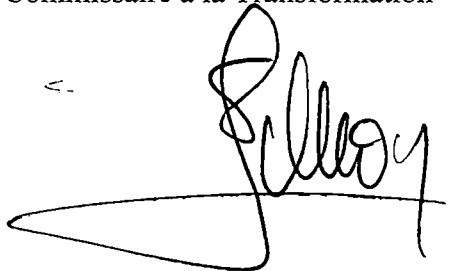
3 - Evolution prévisible

Nous n'avons relevé, ni eu connaissance d'aucun élément chiffré post-clôture susceptible de remettre en cause l'analyse financière évoquée ci-dessus étant stipulé que nous avons obtenu l'affirmation qu'aucun élément n'était intervenu post-clôture affectant l'activité de la société telle qu'observée au 31 mars 2021.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'autres observations de notre part.

Fait à Besançon,
Le 20 janvier 2022

Génération Audit Expertise
Le Commissaire à la Transformation

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'SARRON', with a large, sweeping horizontal stroke underneath.

Damien SARRON
Commissaire aux Comptes inscrit